

N° D'ORDRE : 2022-004

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 10

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 4 février 2022

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h42) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. CAILLEAUX Rémi – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 19h14) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie pouvoir à Monsieur le Maire – M. BLANC Romain pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme SAUQUET Adeline (à l'unanimité).

4 - CREATION DE TROIS POSTES D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder à la création de trois postes d'agents de maîtrise au titre de la promotion interne.

En effet, Monsieur le Maire précise que dans le cadre des lignes directrices de gestion, le Président du Centre de Gestion du Var a accepté les dossiers de promotion interne proposés par la Commune concernant trois agents communaux actuellement recrutés sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'agents de maîtrise, et ce, afin de nommer trois agents en raison des fonctions qu'ils occupent et de leur investissement professionnel au sein des services municipaux.

Le grade d'agent de maîtrise relève du cadre d'emploi des agents de maîtrise (catégorie C – IB 372 – 562).

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser Monsieur le Maire à créer trois postes d'agents de maîtrise (IB 372-562).

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 février 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT